

Formation TFP Agent de Prévention et de Sécurité (APS)

Pièces à joindre à votre dossier — Journée d'information collective / entretien individuel

1. Justificatif d'identité

UE (Union Européenne) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.

EEE (Espace Économique Européen) : pays de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège, ainsi que la Suisse (par accord bilatéral).

- **Français / UE / EEE** : Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- **UE / EEE — complément** : Si la pièce d'identité ne mentionne pas la date et le lieu de naissance, joindre également un extrait d'acte de naissance.
- **Ressortissants étrangers hors UE / EEE** : Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité salariée.

■ ■ *Validité du titre de séjour requise : plus de 5 ans*

2. Casier judiciaire — ressortissants étrangers (y compris UE, sauf réfugiés / protection subsidiaire)

Document original équivalent au **bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine ou de provenance** (généralement le pays de naissance, et non le casier judiciaire français), daté de **moins de 3 mois**, accompagné de sa **traduction en langue française** effectuée par un traducteur certifié.

3. Justificatif d'adresse

- Pour tous les demandeurs — justificatif de domicile **daté de moins de 3 mois** : facture de téléphone (fixe exclusivement), facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière, titre de propriété, facture d'eau, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé CAF lié au logement.
- ■ **Si le justificatif est un avis d'imposition, un certificat de non-imposition ou un justificatif de taxe d'habitation, il doit être celui de l'année en cours.**
- **Hébergé(e)** : Si vous êtes **hébergé(e)** : copie de la pièce d'identité de l'hébergeant + lettre signée certifiant l'hébergement stable ou depuis plus de 3 mois + justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant.

4. Justificatif du niveau de français — ressortissants étrangers (y compris UE / EEE)

Cette pièce concerne tout ressortissant étranger, quelle que soit son origine, y compris les citoyens d'un État membre de l'Union Européenne (UE) ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (EEE). Les ressortissants français en sont dispensés.

Justificatif attestant un niveau **au moins égal au niveau B1** du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Documents acceptés :

- Diplôme national du brevet (DNB)
- Tout diplôme attestant un niveau B1 minimum (ex. : **DELFS, DCL**)
- Diplôme français (France ou étranger) de niveau 3 de la nomenclature nationale (ex. : **BEP, CAP, CQP, TFP** ou tout titre enregistré au RNCP)
- Attestation TCF (France Éducation International), délivrée **depuis moins de 2 ans**, niveau B1 minimum
- Attestation TEF (CCIP Paris), délivrée **depuis moins de 2 ans**, niveau B1 minimum
- Attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour les diplômes obtenus en français (États francophones, Algérie, Maroc, Tunisie)

5. Autorisation préalable du CNAPS

- Un **justificatif de préinscription** vous sera remis au terme du parcours de sélection pour vous permettre d'engager les démarches d'inscription auprès du CNAPS sur la plateforme DRACAR Ultimate

6. À ne pas oublier

- CV à jour
- Lettre de motivation
- Carte Vitale

